

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 24 février 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 24 février 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[24 février 1877](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin remercie Ganault de ce qu'il a fait pour lui suivant sa lettre du 9 février 1877. Il lui explique que si la transaction avec Esther Lemaire n'aboutit pas, la cour d'Amiens rendra son jugement le 5 mars 1877, qu'il craint lui être défavorable. Sur l'affaire Boucher et Cie : le jugement est en délibéré ; Godin informe Ganault qu'il va faire distribuer le lendemain les conclusions en réponse à celles de Boucher et Cie. Il demande à ce que monsieur Roullier lui envoie des fonds par la poste. Il signale à Ganault qu'il lira avec intérêt la brochure sur l'utilité publique de l'école normale.

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Livres](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Roullier \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 1 p. (246v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Paris le 24 février 1844

Mon cher ami,

Je vous remercie de ce que vous me dites avoir fait pour moi, dans votre lettre du 9^e, tant mieux si cela peut produire quelques résultats.

La cour d'Amiens n'a pas encore prononcé son arrêt; le Président voudrait concilier l'affaire, mais je crois que M^{ad} Godin s'opposera que'une force d'inertie nouvelle à cette tentative.

Delpach m'écrit que si cet arrangement ne réussit pas, la cour rendra son arrêt le 7 Mars prochain. Je crains bien que l'on ne me fasse des conditions fort dures.

— Le jugement dans l'affaire Baucher est en délibéré. Je vais seulement demain faire distribuer des conclusions en réponse à celles déposées par Baucher. Je vous en enverrai un exemplaire.

— M. Boullier peut m'envoyer les fonds par la poste.
— Je lirai avec intérêt dès qu'elle sera parue la brochure dont vous m'avez parlé concernant l'atelier public de l'école normale.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Genault.